

S O S L M H H 2 1 S

8310

(1939)

A

APPRECIATIONS PARLEMENTAIRES SUR L'ORGANISATION DES SERVICES.

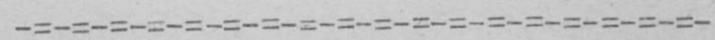
Rapport FROT (budget 39-Che.de fer)ChambreN°4449(XVI° Lég. 38.)

Organisation des services de la S.N.C.F. (Appréciations parlementaires)

Extrait du rapport fait sur le budget de l'exercice 1939
(chemins de fer)

Doc. parl. Chambre N° 4449.

ORGANISATION GENERALE DES SERVICES



....

A. — L'organisation générale des services.

1° *Le programme prévu par l'article 16 de la convention.*

Aux termes de l'article 16 de la convention du 31 août 1937, « le conseil d'administration de la Société nationale avait mission d'arrêter, avant le 30 juin 1938, en fonction de la réforme de l'exploitation des chemins de fer d'intérêt général faisant l'objet de la convention, *le programme d'un ensemble de mesures tendant à la réorganisation et à la simplification des services, qui lui paraîtront génératrices d'économies* ».

Cet article mettait donc la Société nationale en demeure de réorganiser ses services et lui traçait — encore qu'un peu schématiquement — les deux directives de ce travail de réorganisation : simplification, économie.

Notons immédiatement que le programme prévu par l'article 16 a été adressé au Ministre des Travaux publics le 28 juin dernier, c'est-à-dire dans les délais impartis par cet article.

C'est un volumineux document qui s'efforce de dégager d'adapter aux différents services des principes généraux d'organisation, tendant à parvenir, par les moyens les plus économiques, au double objet ci-après :

Unifier effectivement et rationaliser l'exploitation du réseau ferré national ;

Adapter cette exploitation aux besoins des usagers et aux conditions de l'économie générale.

Les moyens d'action essentiels mis en œuvre pour réaliser ces deux fins sont :

L'unité de commandement;

La collaboration avec le personnel;

L'institution d'une organisation spéciale chargée d'étudier les réformes de structure;

La création d'un contrôle interne spécialisé, en ce qui concerne l'exécution du budget, la surveillance des effectifs, la passation des marchés.

En conclusion, le programme fait ressortir que l'ensemble des mesures prises ou proposées par la Société nationale des chemins de fer français pour la réorganisation de ses services permettrait de dégager une économie annuelle de 1.366 millions, qui eût été suffisante pour réaliser l'équilibre du compte d'exploitation, en laissant même un solde bénéficiaire de l'ordre de 1 milliard, si, par ailleurs, la baisse du trafic et la hausse des prix enregistrées par rapport à 1937 ne transformaient cet excédent en une insuffisance annuelle de 1.370 millions.

On ne peut que souscrire aux principes généraux ci-dessus définis qui valent d'ailleurs moins en eux-mêmes que par la manière dont ils seront mis en œuvre.

MODIFICATIONS A L'ORGANISATION GENERALE

3° *Les modifications envisagées.*

L'expérience d'une année de fonctionnement a montré, ainsi qu'il fallait nécessairement s'y attendre, des lacunes ou des doubles emplois dans l'organisation générale qui vient d'être sommairement esquissée.

Sur la demande du Ministre, les limites de compétence des directions régionales pour l'approbation des projets et la passation des marchés ont été relevées parallèlement au relèvement des limites de compétence de la commission des marchés dont nous avons déjà parlé.

Il a été reconnu nécessaire, en outre, d'étendre les attributions autonomes des trois grands services centraux techniques (Mouvement, Matériel et Installations fixes), afin de les mettre mieux à même de poursuivre la réalisation d'une politique uniforme de rationalisations et d'économies, chacun dans sa spécialité.

Le Service central des approvisionnements absorbera progressivement les services d'achats des régions et le Service commercial centralisera de même progressivement l'instruction des tarifs et la prospection du trafic.

Le Service central de l'organisation technique, enfin, sera transformé en une commission centrale d'organisation attachée à la Direction générale.

Quant aux services régionaux, leur organisation actuellement très différente d'une région à l'autre sera progressivement unifiée tout en leur conservant la souplesse nécessaire pour assurer une utilisation optimum des ressources en même temps qu'un contact étroit avec les intérêts desservis. La sphère d'autonomie de chaque directeur régional sera, à cet effet, renforcée.

D'une manière générale, tous les rouages administratifs gagneraient à être simplifiés, les procédures d'instruction des projets, des marchés ou des tarifs accélérées. C'est, nous le savons, le vœu de M. le Ministre des Travaux publics qui a signalé lui-même à la S. N. C. F., à titre d'exemple, qu'un gain d'un mois dans l'élaboration des marchés lui permettrait de réduire des stocks de 100 millions. Son autorité et sa sagacité universellement reconnue s'exerceront certainement fort utilement en ce domaine.